

# Pour mieux vivre de l'art

## Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Bulletin d'information

Volume 4, numéro 2  
Juillet 2007

Dans le présent numéro du bulletin, il sera question, d'une part, de sondages effectués auprès des membres de huit associations professionnelles pour mesurer leur intérêt à participer à un régime de retraite et à une assurance collective et, d'autre part, de l'implantation d'une mutuelle de prévention du risque par la Société des musées québécois pour les institutions muséales et les centres d'artistes autogérés.

### Régimes de retraite et assurances collectives

Plusieurs associations professionnelles offrent des services de régimes de retraite et d'assurances collectives à leurs membres. Est-ce que les membres des huit associations qui n'ont pas accès à de tels services aimeraient en bénéficier? C'est ce que le Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques a voulu vérifier, l'objectif étant d'abord et avant tout d'accompagner dans leurs démarches les associations qui décideraient d'offrir de tels services à leurs membres.

Dans un premier temps, la firme Léger Marketing a mené [deux sondages](#) (en février et mars 2007) auprès des membres des huit associations professionnelles réparties en deux groupes, le premier composé des associations qui relèvent de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q.S-32.1), soit :

- l'APASQ (Association des professionnels des arts de la scène),
- l'ARRQ (Association des réalisatrices et des réalisateurs du Québec),
- la GMMQ (Guilde des musiciens et musiciennes du Québec),
- la SPACQ (Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec);

alors que le deuxième groupe réunit les associations qui relèvent de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q. S-32.01), soit :

- l'AQAD (Association québécoise des auteurs dramatiques),
- le CMAQ (Conseil des métiers d'art du Québec),
- le RAAV (Regroupement des artistes en arts visuels) et
- l'UNEQ (Union des écrivaines et des écrivains québécois).

Les résultats varient beaucoup d'une association à l'autre et selon que l'on parle de régimes de retraite ou d'assurances collectives. Les membres qui disent ne pas être intéressés justifient leur choix par le fait qu'ils profitent déjà, d'une manière ou d'une autre, de ces types de services.

Mesure de l'intérêt des artistes à participer à un régime de retraite ou à une assurance collective, en pourcentage, par association. 2007		
	Régime de retraite	Assurance collective
APASQ	82 %	68 %
ARRQ	82 %	74 %
GMMQ	60 %	52 %
SPACQ	67 %	55 %
AQAD	69 %	58 %
CMAQ	61 %	63 %
RAAV	55 %	51 %
UNEQ	51 %	47 %

### Étapes à venir

Après avoir pris connaissance des résultats des sondages, toutes les associations ont décidé de poursuivre les travaux; les prochaines étapes viseront à préciser les paramètres et les coûts des programmes « régime de retraite » et « assurance collective » ainsi qu'à en examiner les modalités de financement pour les membres du deuxième groupe.

### Mutuelle de prévention

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le réseau muséal du Québec connaît une augmentation moyenne de 70 % des primes versées par les employeurs à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Le taux général des primes s'élève donc à 1,64 % de la masse salariale alors qu'il était auparavant de 0,92 %. Le taux moyen est basé sur un calcul actuariel qui tient compte du niveau de risque dans les institutions muséales, établi à partir de l'historique des réclamations.

Évidemment, cette augmentation affecte les institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation) en entraînant une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement et en réduisant leur marge de manœuvre.

Dans le but de favoriser une réduction du taux de cotisation, la Société des musées québécois entend créer une mutuelle de prévention des risques pour la santé et la sécurité au travail. Pour ce faire, elle a obtenu une aide de 141 150 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Après entente avec le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, les membres de cette mutuelle seraient **les institutions muséales et les centres d'artistes autogérés**.

Il s'agit là d'une solution fort intéressante pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail et, conséquemment, pour accroître les chances de réduire le taux de cotisation à la CSST pour cette catégorie d'employeur. Qui plus est, en favorisant la diminution des accidents de travail, elle participe à une meilleure qualité de vie professionnelle et aide à la stabilisation des équipes en place.

À terme, le fonctionnement de la mutuelle sera assuré par la cotisation de ses adhérents.

L'implantation de cette mutuelle se ferait sur une période de trois années, un délai qui correspond à celui exigé par la CSST pour revoir le taux de cotisation des membres de la mutuelle.

### Membres du Comité permanent

Coordonnées : M. Gaétan Patenaude, coordonnateur  
 Secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes  
 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine  
 225, Grande Allée Est, Bloc C, 2<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5G5  
 Téléphone : 418 380-2333, poste 7372  
 Télécopieur : 418 380-2345  
 Courriel : [MieuxVivreDeLart@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:MieuxVivreDeLart@mcccf.gouv.qc.ca)